

Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des

sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion se-

lon la LFus

Date de publication: SHAB - 19.09.2019 Numéro de publication: SR01-0000001793

Canton: GE

Entité de publication:

Charles Russell Speechlys AG, Zurich, succursale de Genève, rue du Prince 9-11, 1204 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Ariannol Trustees (Suisse) SA avec FIDES Trustees SA

2. Publication

Organisation transférante:

Ariannol Trustees (Suisse) SA CHE-317.304.579 rue de la Croix-d'Or 19 1204 Genève

Organisation reprenante:

FIDES Trustees SA CHE-115.815.767 rue de la Croix-d'Or 19 1204 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 09.09.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus). Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

09.12.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

FIDES Trustees SA rue de la Croix-d'Or 19 1204 Genève